



**Note de présentation brève et
synthétique du
Compte Financier Unique 2024
Budget principal de la Commune de
Sainte Féréole**

A compter de 2024, la présentation se fait au travers d'un Compte Financier Unique (C.F.U) qui prévoit une agrégation informatique des données produites par l'Ordonnateur et par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun.

C'est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales.

Ce document collaboratif retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la Commune de Sainte Féréole réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Ce qui change avec le CFU :

L'ordonnateur et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « compte financier unique ».

Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire.

La confection du CFU est entièrement dématérialisée.

Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024. Tout comme le budget principal, il comporte deux sections, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes et récurrentes de la collectivité, et la section d'investissement, qui a vocation, par la programmation de dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tournée vers l'avenir.

Le CFU 2024 a été approuvé le par le Conseil Municipal. Il est mis à disposition sur le site internet de la commune www.sainte-feréole.fr.

Populations légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

(Source INSEE)

Population municipale	2 040
Population comptée à part	45
Population totale	2 085

La commune de Sainte Féréole a un budget principal, celui de la Commune et un budget annexe, celui du Lotissement Les Bois du Colombier.

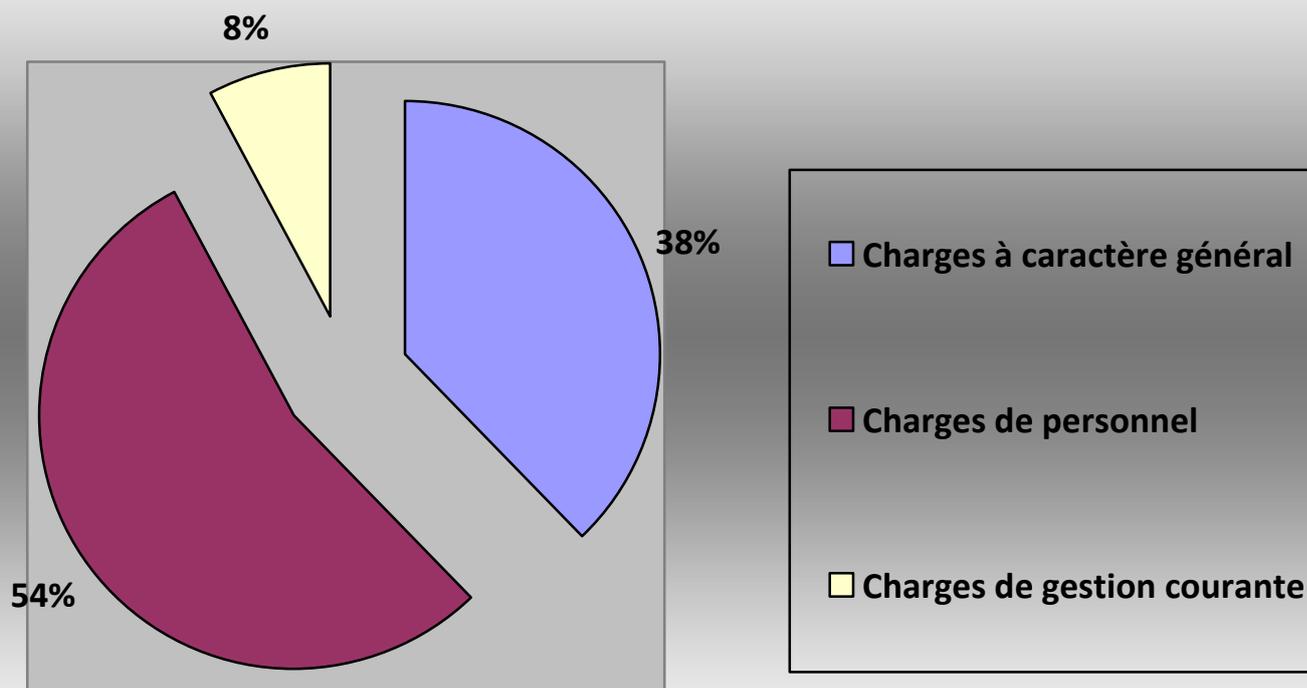
Les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	Excédent reporté	2024	Restes à réaliser	Ensemble
Résultat de fonctionnement	/	+ 324 834,04 €	/	+ 324 834,04 €
Résultat d'investissement	+ 74 685,92 €	+ 127 411,95 €	- 29 114 €	+ 172 983,87 €
Résultat global de clôture	+ 74 685,92 €	+ 452 245,99 €	- 29 114 €	+ 497 817,91 €

1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes)

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (charges de personnel, entretien et fluides des bâtiments, fournitures, subventions attribuées aux associations ...).

Répartition des principales dépenses réelles de fonctionnement



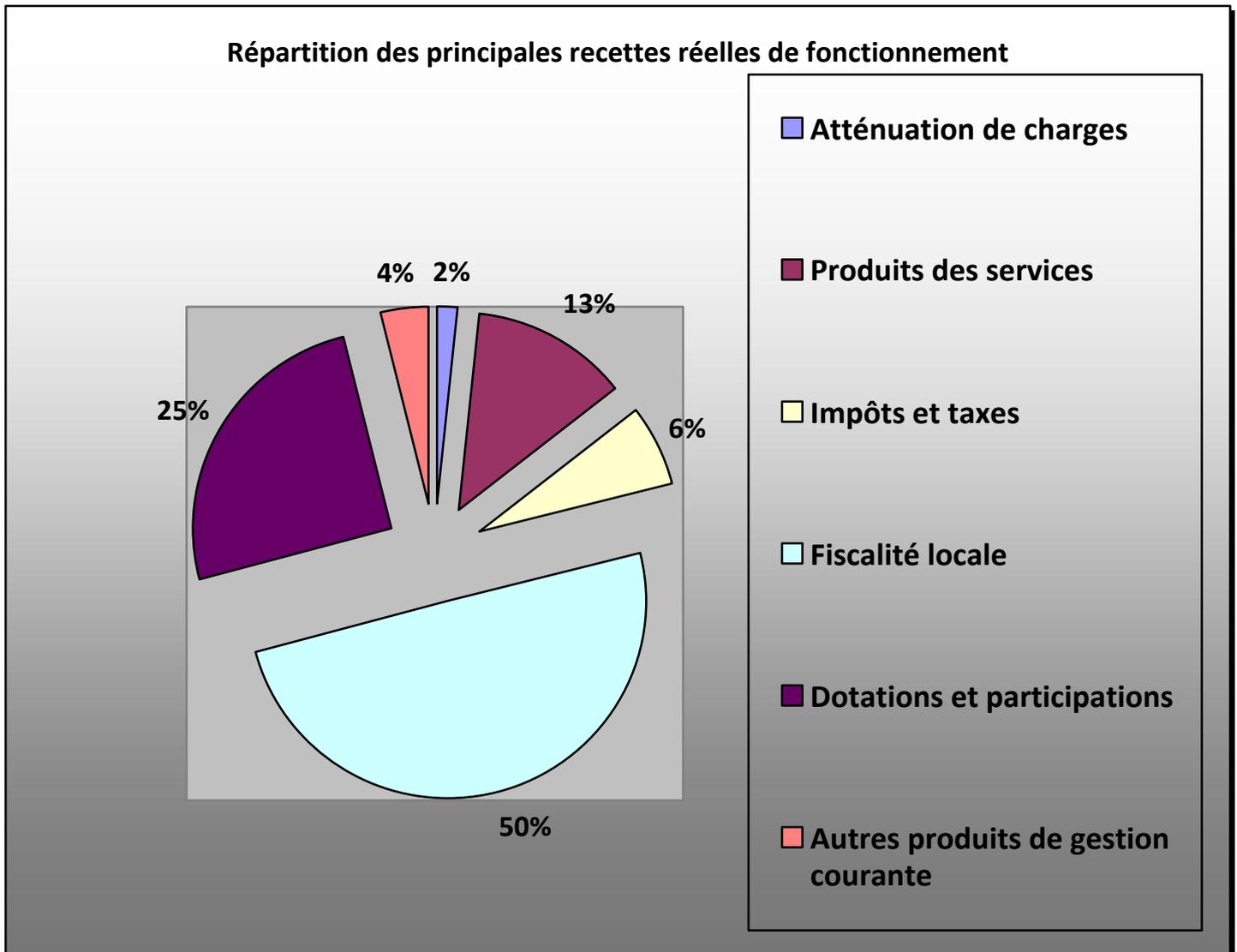
Constat :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : près de 9% en moins par rapport à l'exercice précédent, dont

- Charges électricité : près de 35% de dépenses en moins. L'installation des panneaux photovoltaïques a été bénéfique. Il est quand même à préciser qu'il reste environ 8 000€ à payer à l'ancien fournisseur d'électricité pour régulariser un certain nombre de factures de 2024 sur l'exercice 2025, compte tenu du changement de fournisseur.
- Charges d'alimentation : près de 19% de dépenses en plus.
- Fêtes et cérémonies : près de 46% de dépenses en moins. Aucun spectacle n'a été organisé en 2024.

Chapitre 012 – Charges de personnel : augmentation de 7,5%. Un agent a été en arrêt de travail 8 mois sur l'année 2024. Il a fallu le remplacer tout en continuant de payer le salarié absent en totalité. Le remplacement de l'équipe technique a engendré un certain nombre de dépenses : deux contrats de 3 mois chacun avec des indemnités de fin de contrat. Frais supplémentaires.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, accueil de loisirs, piscine ...).

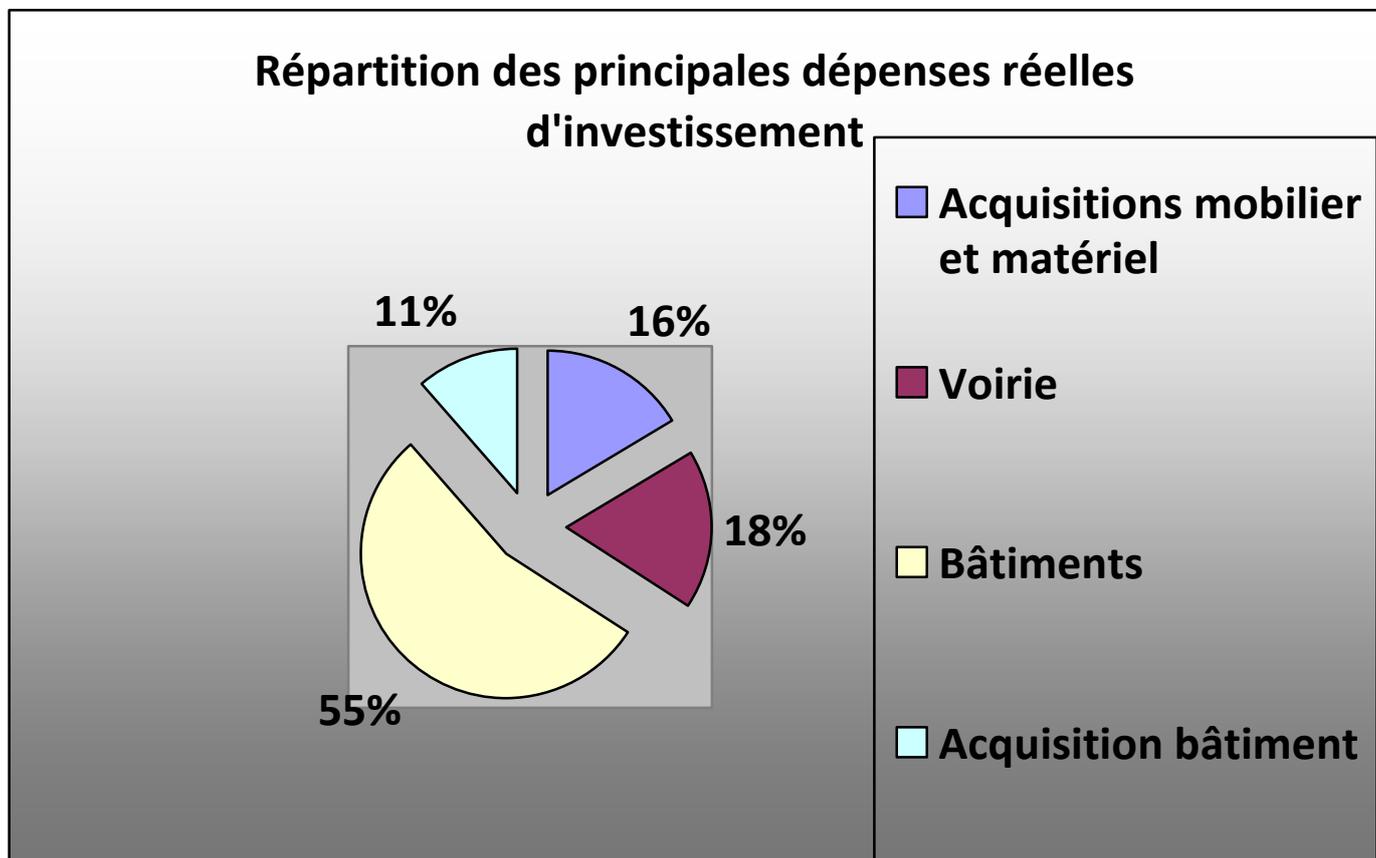


Constat :

- Atténuation de charges : participation de l'Etat pour le contrat du Conseiller Numérique (30 000€ en 2024 : 17 500€ part 2023 et 12 500€ part 2024)
- Augmentation de près de 8,5% des impôts directs locaux due à la croissance des nouvelles constructions et à l'augmentation des bases prévue par la loi de finances 2024 de 3,9%
- Baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation de près de 20%
- Baisse des dotations de l'Etat (suppression part DSR bourg centre) : -5,5%

2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir)

En dépenses d'investissement, apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'acquisitions de mobilier, de matériel, de travaux (sur bâtiments et sur voirie).

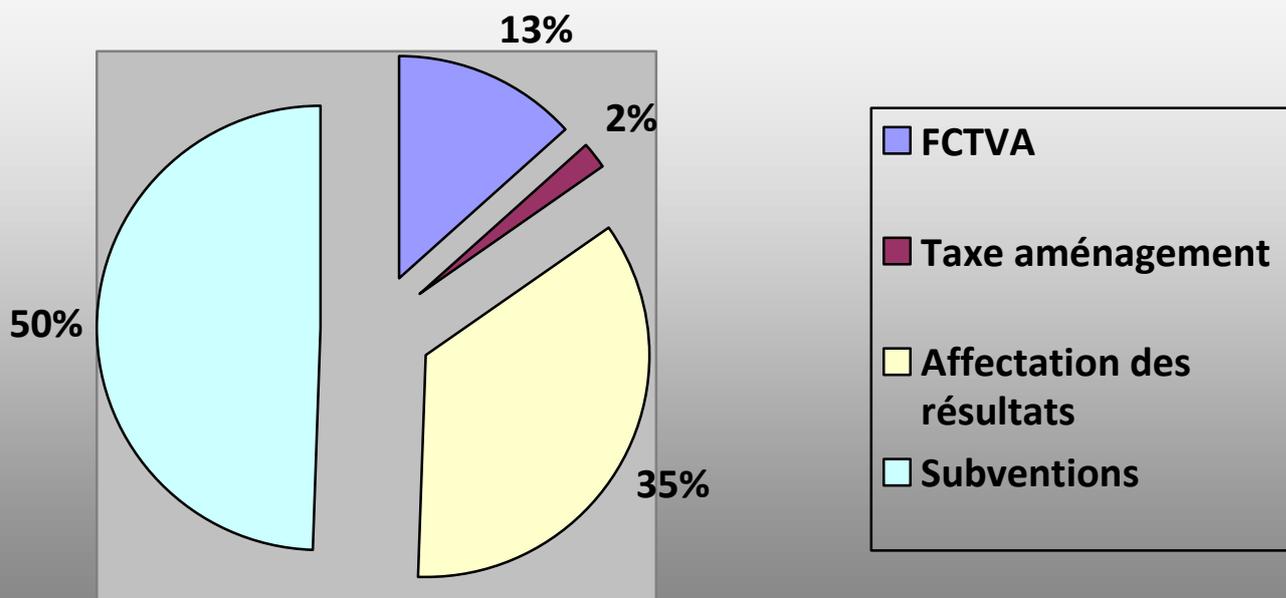


En détail :

- Acquisitions mobilier et matériel : chambre froide local boucherie, mobilier école maternelle, mobilier bibliothèque, matériel équipe technique, épareuse, système de vidéo protection, site internet
- Voirie : programme voirie 2024, travaux place Pierre Chaumeil, aménagement abords du stade
- Bâtiments : travaux Eglise, bâtiments place Pierre Chaumeil, solde maison commune, démolition cheminée bâtiment bibliothèque
- Acquisition bâtiment : bâtiment dit « Maison Casadéi »

En recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement, l'affectation des résultats et le reversement de TVA par l'Etat (FCTVA).

Répartition des principales recettes réelles d'investissement



En détail :

- Subventions : 1/3 sont des subventions perçues sur des dépenses réalisées en 2023, le reste étant perçues au titre des dépenses de l'exercice 2024.

Principaux ratios :

Ratios de niveau	Valeurs	Moyenne nationale de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	671.79	677.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	836.71	801.00
Dépenses d'équipement brut / population	790.69	343.00
DGF / population	118.50	179.00
Dépenses de personnel / population	364.00	341.00
Charges de personnel dans les charges de fonctionnement	52,65%	50,61%
Autofinancement net (part dépenses d'équipement)	41,73%	37,06%
Subventions reçues	58,04%	37,29%
Emprunts	0	

Trésorerie au 31/12/2024 : 397 290,71€